

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

Nombre de votants :

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents :

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique.

Délibération n°2023D146 - Habitat, Action sociale et CIAS - Aide à l'accèsion à la propriété.

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération du 16 décembre 2015 relative à la mise en place d'un PLH (Plan Local de l'Habitat) interne à la CCFL,

Vu la délibération 2022D210a du 15 décembre 2022 portant reconduction du dispositif pour l'année 2023 et à la modification des critères et des montants,,

Considérant que le versement de l'aide est effectué sur production de la pièce justificative nommée « appel de fond du constructeur se rapportant à la phase du clos couvert » pour un logement neuf, ou sur présentation des factures justifiant la réalisation des travaux dans un logement ancien ; le cas échéant.

Considérant qu'il est demandé au(x) propriétaire(s) de respecter une durée minimale d'occupation du logement de cinq ans et de fournir à la Communauté de communes Flandre Lys une copie de la taxe d'habitation ou à défaut, tout document prouvant l'occupation du logement à titre de résidence principale tous les ans pendant la durée exigée. Si ces conditions ne sont pas remplies par le/les bénéficiaire(s), celui-ci/ceux-ci s'engage(nt) à rembourser la somme versée (sauf exceptions prévues dans la délibération du 15 octobre 2020).

Considérant que le règlement de l'aide impose qu'une délibération soit prise au cas par cas en fonction de l'éligibilité des projets proposés,

Considérant que 3 dossiers éligibles à l'aide à l'accèsion à la propriété, ont été déposés complets ;

Que ces demandes concernent les projets immobiliers suivants :

1. Hervé BRUNIAU et Laure VANDAMME –Logement neuf – rue du Rinchon et Carreau des infectés, lot ° 66 du lotissement « Domaine de la prairie » à Merville (59660) - 4000€
2. Nicolas BASZYNSKI – Logement neuf – rue du Rinchon, lot n°106 du lotissement « Domaine de la prairie » à Merville (59660) – 4000€
3. Laura DITTE et Stéphane CADOT – Logement neuf – rue du Rinchon, lot n°70 du lotissement « Domaine de la prairie » à Merville (59660) -4000€

Pour un montant global est 12 000€.

Les pièces justificatives demandées pour chaque dossier sont :

- Pièce(s) d'identité du ou des demandeurs
- Autorisation d'urbanisme, le cas échéant (permis de construire ou déclaration préalable)
- Acte de propriété (datant de moins d'un an pour les logements anciens)
- Diagnostic de performance énergétique (concerne uniquement les logements anciens classés A ou B)
- Offre signée de prêt à taux zéro **OU** justificatif de domicile prouvant l'occupation du logement sur 2 ans minimum (ex : avis de taxe d'habitation, factures) + une copie du bail ou à défaut de bail, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant pour justifier la qualité de non-propriétaire
- En cas de logements classés C, D, E, F ou G :
- Fiche contact justifiant la prise de rendez-vous avec le conseiller FAIRE avant la signature de l'offre de prêt
- Engagement du demandeur de réaliser les travaux prescrits
- Devis relatifs aux travaux prescrits

Après avis favorables de la Commission et du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER les 3 dossiers déposés repris ci-dessus,
- AUTORISER le versement de l'aide à l'accession à la propriété dans le cadre de chacun de ces dossiers, sous réserve de la production des justificatifs sollicités par la CCFL et des conditions détaillées à respecter,
- AJOUTER aux conditions de versement de l'aide, la présence obligatoire du propriétaire ou de son représentant, lors de la cérémonie organisée semestriellement par la CCFL dans le cadre de la remise officielle des aides allouées (sous réserve de son organisation, au regard du contexte sanitaire actuel)
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,



Le Président,
Jacques HURLUS